L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 20 JUIN.

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CETTE SOIT CONNU que ce 20 mai 1866, personnellement, SELIMA MAURER, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse d'Orleans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, en emploiement James Longstreet, Francis J. Herron, John P. Dillingham, William C. Graham, Sam De Bow, Thomas P. May et Everett Williams, composant une majorité de Directeurs de la "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS," lesquels agissant en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée spéciale des actionnaires de la dite Compagnie, tenue ce jour, ont déclaré et déclarent par les présentes, les amendements, additions et changements suivants aux articles de la Charte de la dite Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, à la Nouvelle-Orléans, contre les accidents, laquelle Charte a été passée précédemment aux notaires, le 1er mars 1866, savoir:—

Ce nom et le titre de la corporation, tout par les présents, changés en ceux de "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLEANS, CONTRE LES INCENDIES, LES RISQUES DE MER ET LES ACCIDENTS." Les premiers mots de l'article "deuxième" de la dite charte est amendés de manière à ce qu'ils se lisent comme suit:

"Le but de notre Compagnie est déclaré être:

1o—Pourvoir la vie et de faire des assurances contre les accidents, la Compagnie se réservant le privilège de faire l'en ou l'autre.

2o—Pourvoir les maisons, les magasins, les presses à coton, et toute espèce de bâtisses, meubles, objets, marchandises, meubles et autres propriétés contre les pertes ou les avaries mentionnées par l'incendie.

3o—Pourvoir les navires et autres bâtiments voyageurs par mer, les bateaux à vapeur, le fret, l'or, l'argent, les bâtisses, les meubles, les bateaux et autres propriétés, les marchandises, les profits, l'or ou l'argent en barre, contre tout les risques de transport par mer ou par terre, sur les contrées à la grosse et les prêts sur hypothèque; ou au mot, d'assurer toute espèce d'assurances, de la vie, contre les accidents, les incendies, les risques de mer et de rivières.

Et la dite Compagnie pourra en faire réassurer contre tout risque contre lequel elle a assuré et assurera.

Fait et passé, à mon étude, à la Nouvelle-Orléans, les mois, jours et années ci-dessus, en présence d'Edouard G. Gottschalk et de James Fahey, témoins connaissant lui après lecture, signant les présentes avec les dits comparants et moi, notaire.

[Signé]

JAMES LONGSTREET.

F. J. HERRON, J. P. DILLINGHAM,
WM. C. GRAHAM, SAM. DE BOW.
T. P. MAY, C. WILLIAMS,
E. G. GOTTSCHALK, JAS FAHEY,
S. MAGNER, notaire public.

Pour copie conforme.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1866.

S. MAGNER, notaire public.

BUREAU DES HYPOTHEQUES.—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que le soussigné conformément de la Charte a été enregistré, aujourd'hui, à son bureau, liane le livre des Sociétés No 6, folio 264.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1866.

CHAS. E. LENES, Député de

31 mai—4, 1, 2 j.—1m Préposé à l'enregistrement

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

DUR la faiblesse provoquée des sens; d'épuisement de la mémoire, accompagnée de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indigestion, la mauvaise, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la mort, etc. on doit premièrement de nulle part; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier; ce fortifiant c'est l'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immensible. Si l'on ne se trouve pas à un traitement, il n'en sait le consommer en la foire.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

est agréable sans autre préparation pour les maladies des POUMONS—la cohérence ou la rétention, la dyspepsie des fonctions habituelles, l'obstruction de l'urine, les douleurs sous les régions rénales, et les douleurs, qu'elles soient légères ou sur la droite.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chaque système, complétement et à pas de fraîs, sans purgeux nauseux dérangement de la santé, sans exposer, toutes les maladies qui résultent d'une constitution dérangée. Ces spécifiques remplacent, dans les cas de nature, les remèdes désagréables et dangereux communs et les nostrums de cupide et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de son organe—qu'il s'agisse d'affaissement ou d'irritation, quelle qu'en soit la cause, quel que soit le mal qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque légèr que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, en santé, son bien-être et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le meilleur diurétique.

Extrait fluide de Salsepareille, concentré,

pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de la mauvaise santé du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les dartres et enflures des os, glandes, l'éléphantiasis de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les dyspepsies et toutes les dépravations du sang.

Rétablissement du Tonus.

Beaucoup des affections les plus graves qui résultent d'ignorance provienent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD.

Un stimulant et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système, et ranime les tissus usés et délabrés par les maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a qu'un tique peut compter. Le repos nous manque et les malades qui ont recours à ce nouveau remède, ne seront point d'une seul fiasco provoqué par maladie qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà tenté.

Demandez quelques-uns de ces Extraits de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau ou mêlé à un gallon de sirop de pâte de salsepareille et à la décoction.

Les EXTRAITS sont employés dans l'année des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, sont bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de premiers remèdes.

Voilà les propriétaires médicinales de Buchu

Dans les Diurétiques, Extraits Fluides.

Voilà les importants travaux du Professeur Dowson sur l'origine de la médecine.

Voilà les observations faites par le célèbre Dr. Physic, du Philadelphie.

Voilà les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal de cet de la ville.

Voilà le Revue médico-chirurgicale publiée par Sanger et Tyrrell, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voilà le plusieurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU

Vendu par tous les pharmaciens.

Compagnie d'Assurance du Produits

Médicinaux de

HELMBOLD,

104, Broadway, New-York

Succession de M. M. E. Montreuil, épouse décédée de L. Millaudon.

Terrains vagues situés à la Ville de Carrollton.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Bureau, No 29 rue Carondelet.

JEUDI 28 juin 1866, à 11h. 3 heures, à la porte du Bureau du Encanteur, Bureau, No 29 rue Carondelet, en vertu d'un jugement du Cour de District de la Nlle-Orleans, en date du 28 novembre 1865, les terrains suivants, appartenant, ensemble à Carrollton:

1—20 lots de terre dans Pâte No 1 bornés par les rues Lowe et Sun, Pâtes vend. Lowe et General Ewell, désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement.

2—7 lots de terre dans Pâte No 2 bornés par les rues General Ewell, Hibernia, Lowe et Pâtes vend. et désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

3—10 lots de terre dans Pâte No 4 bornés par les rues General Ewell, Hibernia, Lowe et Pâtes vend. et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

Les lots dans ce dernier Pâte sont mis à angle de terre sur le fleuve.

4—27 lots de terre dans Pâte No 5 bornés par les rues Lowe, Sun, Pâtes vend. Lowe et General Ewell, et désignés par les Nos 1 à 27 inclusivement.

5—10 lots de terre dans Pâte No 6 bornés par les rues Hibernia, Hibernia et Pâtes vend. et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

6—10 lots de terre dans Pâte No 7 bornés par les rues Hibernia, Hibernia et Pâtes vend. et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

7—10 lots de terre dans Pâte No 14 bornés par les rues Lowe, Hibernia, General Ewell et Lowe et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

8—10 lots de terre dans Pâte No 15 bornés par les rues Lowe, Sun, Lowe et Hibernia, et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

9—10 lots de terre dans Pâte No 16 bornés par les rues Hibernia, Hibernia et Pâtes vend. et désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement.

Ces lots sont d'après les plans qui apparaît enjoints à la Bureau du Encanteur.

Termes et Conditions: Les sommes payables comptant et à terme, en billets de Etats-Unis, et le balance à 1 et 2 ans, avec intérêt, payable à Hibernia Bank, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les droits de mutation et de timbres, et les frais de transfert et de la vente, à la charge des acquéreurs. Les droits de mutation et de timbres, et les frais de transfert et de la vente, à la charge des acquéreurs. Les droits de mutation et de timbres, et les frais de transfert et de la vente, à la charge des acquéreurs.

ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

Succession de Mme Pierre Cadiz.

PAR E. GUESNARD, encanteur.

GAGNIER, ce jour, 20 mai 1866, à onze, à 1 h. de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre la Bourse et la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Pitchet, juge de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, rendu le 22 mai 1866, dans la vente ci-dessous, et sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous décrites:

LA RESIDENCE COTTAGE, BASSE, au No 71 de la rue Josephine, avec trois terrains et demi de terre, avec tous les droits et actions de l'héritier du mouvement de terre entière dans Quotidienne District de cette ville, dans l'ont compris entre les rues Josephine et Delachaise. Ces terrains sont particulièrement connus de ceux de M. L. Bringier, arpenteur général, portant le dale de 1 à 7 inclusivement, et de 8 à 14 inclusivement, dans le livre de plans No 1 de Wm Christy, notaire public. Le terrain No 1 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 2 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 3 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 4 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 5 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 6 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère. Le terrain No 7 a 27 pieds 6 pouces de front à la rue Josephine, sur 140 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ayant donc la forme un quadrilatère.

Ces terrains ont été vendus à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre la Bourse et la Douane, en vertu d'un jugement de la Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, rendu le 22 mai 1866, dans la vente ci-dessus